

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAC 639 Bail Civil avec l'association Théâtre Paris 14 pour l'occupation de locaux situés 92 rue du Moulin Vert à (14e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un bail civil avec l'association Théâtre Paris 14 pour l'occupation de locaux situés 92 rue du Moulin Vert à Paris 14^{ème} ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement du 30 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Théâtre Paris 14 un bail civil relatif à l'occupation des locaux situés sis 92 rue du Moulin Vert à Paris 14^{ème}, d'une durée correspondant à la date de remise des clefs, prévue fin 2021, jusqu'au 31 décembre 2023. La valeur locative de ces locaux est estimée à 73 148,50 euros par an. Le bail civil est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Le loyer versé à la Ville de Paris par l'association Théâtre Paris 14, en contrepartie de l'occupation, est fixé à un montant de 1.200 euros et sera perçu à terme échu une fois par an. L'aide en nature qui en résulte est de 71 948,50 euros.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO